



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**AVIS N° 01/2009/RC AUX INTERMEDIAIRES AGREES RELATIF A LA REVISION DU
TAUX DE LA COMMISSION DE TRANSFERT HORS DU TERRITOIRE DES ETATS
MEMBRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

Lors de sa session ordinaire réunie à Dakar le 26 juin 2009, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a décidé de relever le taux de la commission sur les transferts hors de l'UMOA prélevée par les intermédiaires agréés au profit des Trésors nationaux.

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2009, le taux de la commission sur les transferts hors de l'UMOA sera rehaussé à 6,0‰ par rapport à son niveau actuel de 3,0‰.

Le relèvement du taux de la commission sur les transferts hors de l'UMOA vise à mobiliser des ressources supplémentaires destinées au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD), mise en place pour résoudre durablement la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'Union.

Fait à Dakar, le 14 août 2009.

**LA BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**